

7 PADEL
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 41 rue Gustave Eiffel
13010 MARSEILLE
933 728 321 RCS MARSEILLE
ci-après dénommée « la Société »

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 20 mars 2025**

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur David NACMIAS
Monsieur David, Moshé NACMIAS
Monsieur Jonathan NACMIAS
Monsieur Mikaël SARFATI

Détenant ensemble 20 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 7 PADEL désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 7 PADEL et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le texte des projets de décisions,
- les statuts de la Société,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité d'étendre l'objet social aux activités de développement et pratique de toutes disciplines sportives et plus particulièrement de Padel.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 - Objet

La Société a pour objet :

- La gestion d'installations sportives, l'exploitation de salles de sports, d'équipements sportifs notamment la location de terrains de sports, de salles et de centres de remise en forme, la vente d'articles de sports, de boissons non alcoolisées et de produits alimentaires, l'organisation de tournois, de séminaires et de cours privés et collectifs ;
- Le développement et la pratique de toutes disciplines sportives et plus particulièrement de Padel.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

NB

dm

JN

DN

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

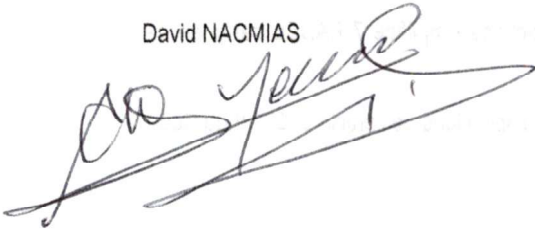
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à MARSEILLE
Le 20 mars 2025

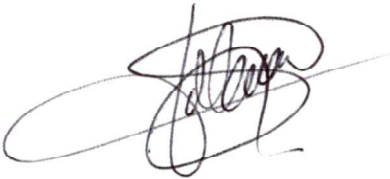
David NACMIAS



David, Moshé NACMIAS



Jonathan NACMIAS



Mikaël SARFATI

